



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
27 octobre 2000

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 octobre 2000, à 10 heures

Président : M. Niculescu (Roumanie)

Sommaire

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

Point 100 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable

Présentation du projet de résolution A/C.2/55/L.6

1. **M. Nurov** (Tadjikistan) présente le projet de résolution A/C.2/55 /L.6 relatif à l'Année internationale de l'eau douce, 2003.

Point 100 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (A/55/381, A/55/75-E/2000/55, A/55/74, A/55/133-S/2000/682, A/55/139-E/2000/93, A/55-157-E/2000/101, A/55/257-S/2000/766, A/55/260-E/2000/108, A/55/309, A/55/310, A/55/375, A/55/473)

2. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance » (A/55/381). Ce rapport, répondant à la résolution 54/231, porte notamment sur le transfert des technologies de l'information et de la communication (TIC) et sur les moyens de promouvoir la contribution de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

3. Peu de questions ont attiré autant d'attention que celle des technologies de l'information et de la communication. En effet, ces technologies sont une des forces motrices de la mondialisation; elles sont un instrument qui permet de rapprocher les peuples et de partager les connaissances. Et cependant, elles échappent à un grand nombre de pays et de populations, notamment aux pays en développement et aux pays les moins avancés qui risquent d'être les laissés pour compte de la révolution informatique et de ses applications. En un mot, elles résument le problème soulevé par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales quand il a parlé d'une « mondialisation incomplète ».

4. Il importe donc que la Deuxième Commission, se fondant sur le rapport du Secrétaire général, donne un nouvel élan aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les pays en développement à avoir accès à ces technologies et à les utiliser. Il faudrait même aller plus loin et présenter des conclusions pragmatiques, orientées vers l'action, qui apporteraient une réponse à certaines des préoccupations énoncées lors du Sommet du Millénaire.

5. En fait, les débats de la Deuxième Commission devraient permettre à l'Assemblée générale d'aller de l'avant pour combler le retard dans le domaine informatique. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur le millénaire, ce retard peut et doit être comblé. Tout le monde s'accorde à penser qu'il est possible de garantir l'accès universel aux techniques de l'information et de la communication, mais il faut pour cela un effort soutenu de la communauté mondiale. À cet égard, le rapport du Groupe d'experts de haut niveau, les déclarations du Sommet de La Havane et du Sommet du G-8 demandent une action rapide et proposent des mesures concrètes pour y parvenir.

6. Sur la base du rapport du Groupe d'experts (A/55/75-E/2000/55), le débat de haut niveau de 2000 du Conseil économique et social a réussi à rassembler les principaux acteurs pour mettre au point des moyens de mobiliser les TIC et faire en sorte que la mondialisation soit un élément positif du développement. Dans ce contexte, la déclaration ministérielle adoptée par le Conseil (E/2000/L.9) a entériné la proposition visant à créer un groupe d'étude chargé de développer les possibilités des pays en développement en matière d'informatique et de les aider à formuler des programmes nationaux visant à mettre les TIC au service du développement. Des consultations sont déjà lancées concernant la composition, le mandat et les méthodes de travail de ce groupe.

7. Le rapport contient une série de recommandations pratiques destinées à compléter celles qui figurent dans la déclaration ministérielle du Conseil économique et social. On y souligne le rôle particulièrement important que les commissions régionales peuvent jouer dans la mise au point de stratégies régionales concernant les TIC. Les futurs débats de la Deuxième Commission peuvent contribuer à la réalisation de progrès dans ce domaine.

8. En ce qui concerne le Conseil économique et social, le débat de haut niveau sera suivi par un débat de coordination qui portera sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de l'accès aux connaissances et aux technologies, en mettant l'accent sur l'établissement de partenariats avec toutes les parties intéressées. En septembre 2001, les débats de l'Assemblée générale devraient aborder, entre autres, le problème de l'accès des pays en développement aux techniques de l'information et de la communication et celui de l'intégration de ces pays dans le réseau mondial d'information. Les débats de la Deuxième Com-

mission lors des la présente session devraient entériner les résultats déjà obtenus par le Conseil économique et social en juillet et garantir la poursuite de l'action jusqu'en 2001.

9. **M. Levitte** (France) intervient au nom de l'Union européenne et précise que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et les autres pays associés (Chypre, Malte et Turquie) ainsi que l'Islande se rallient à sa déclaration.

10. Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont marqué le souhait de contribuer à l'émergence d'une économie mondiale plus harmonieuse et plus solidaire dans laquelle les pays en développement pourront relever les défis du XXI^e siècle, accéder à la prospérité économique et réaliser les objectifs de développement humain et durable de leurs populations. Cette espérance ne doit pas rester vaine.

11. Le phénomène de la mondialisation se caractérise à la fois par la montée de l'interdépendance et par le creusement des inégalités. Les modifications technologiques rapides et l'ouverture plus grande des marchés offrent incontestablement des possibilités de développement des activités économiques. Les bénéfices potentiels de la mondialisation sont connus : croissance économique soutenue, niveau de vie plus élevé, progrès technologique et diffusion plus rapide des techniques et des savoirs. Toutefois, force est de constater que les bénéfices de la mondialisation sont inégalement répartis entre pays, entre régions ainsi qu'à l'intérieur même de chaque pays, industrialisé ou en développement.

12. Tout en reconnaissant le fort potentiel de la mondialisation pour stimuler la croissance économique des pays les plus pauvres, l'Union européenne est préoccupée par le fait que certains pays en développement, et notamment ceux qui ont les structures institutionnelles et les cadres prudentiels les plus fragiles, ne sont pas à même de bénéficier pleinement de ce potentiel. La mondialisation doit être accompagnée de mesures, au niveau international comme au niveau national, permettant de lui donner un visage humain et de la rendre bénéfique à tous les individus. Cela passe en premier lieu par la création d'un environnement interne et externe favorable à la mise en place d'une croissance économique forte et de mesures sociales bénéfiques aux populations les plus pauvres. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Union européenne attache tant

d'importance à une bonne gouvernance caractérisée par la transparence et la participation.

13. Pour l'Union européenne, garantir l'intégration de tous les pays en développement dans une économie mondiale en évolution rapide et réduire les risques de marginalisation, en particulier des économies les moins avancées et les plus petites, constituent un défi majeur auquel la communauté internationale doit répondre.

14. Dans cet esprit, l'Union européenne estime que la prise de décisions en matière de politique économique internationale doit être transparente et responsable. Elle est également très attachée à la nécessité d'accroître les capacités des pays les moins avancés à faire connaître leurs besoins dans les négociations internationales. À cet égard, elle encourage la CNUCED à poursuivre ses activités d'assistance aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités et la prise en compte dans les négociations commerciales mondiales des enjeux du développement.

15. Dans le cadre d'une économie mondiale de plus en plus intégrée, l'Union européenne souhaite également la poursuite des efforts tendant à promouvoir le renforcement de la cohérence, de la complémentarité et de la coordination des questions économiques et de développement entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs du développement est indispensable au renforcement de l'efficacité des actions engagées.

16. La dixième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Bangkok au mois de février, a souligné l'importance que représentent la conception et la mise en oeuvre de stratégies de développement intégrées dans un monde de plus en plus interdépendant. À cet égard, l'Union européenne plaide pour une approche équilibrée des enjeux de la mondialisation, intégrant les dimensions sociale, humaine et environnementale du développement. Cette approche est essentielle à l'approfondissement du dialogue entre pays du Nord et pays du Sud.

17. Les progrès importants réalisés dans les domaines de la communication et de la technologie sont pour beaucoup dans l'accélération de la mondialisation. Ces mutations ont conduit à l'émergence d'une nouvelle économie, riche de potentialités de croissance et de commerce, y compris la possibilité de surmonter certaines barrières traditionnelles au développement grâce à un processus dit de *leapfrogging*. Mais ces mutations

exigent aussi des pays et des entreprises l'adoption de stratégies nouvelles pour améliorer leur compétitivité grâce à un meilleur accès aux réseaux mondiaux d'information.

18. Le débat de haut niveau de la session de fond de l'ECOSOC en juillet dernier a été l'occasion de constater l'importance des écarts technologiques entre pays du Nord et du Sud, mais aussi au sein d'une même région ou d'un même pays. Il est donc urgent de mener à bien une lutte efficace contre la fracture numérique.

19. Comme le souligne remarquablement le rapport remis sur ce point par le Secrétariat, réduire le fossé numérique suppose que l'on apporte des solutions aux problèmes rencontrés par les pays en développement : améliorer leur connectivité et renforcer leurs capacités en infrastructures de base; favoriser le transfert de technologies; assurer un meilleur niveau d'alphabetisation et d'éducation tout au long de la vie. Dans un souci de préservation de la diversité culturelle, l'Union européenne estime également indispensable que les contenus locaux de l'Internet dans les pays en développement et en particulier dans les pays les moins avancés soient enrichis et développés.

20. Pour l'Union européenne, le partage des connaissances est essentiel à une participation efficace des pays en développement à l'économie mondiale et il importe de faire en sorte que des mesures concrètes et efficaces soient prises pour évoluer vers une plus grande égalité des chances d'accès aux technologies de l'information et de la communication.

21. Pour atteindre cet objectif, la mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale est nécessaire : acteurs internationaux, régionaux et locaux, sans oublier l'importance d'une participation dynamique de la société civile, des collectivités locales et du secteur privé dans le financement et la mise en oeuvre des projets conçus.

22. L'action des Nations Unies dans la lutte contre la fracture numérique est d'ores et déjà importante. Elle doit être accrue. Les compétences spécifiques, acquises et développées en la matière par l'UIT, L'UNESCO, l'OMPI, le PNUD, la CNUCED, la CNUDCI, UNIFEM – entre autres – contribuent à anticiper les dangers qu'elle peut receler et à réduire les écarts technologiques.

23. Pour l'Union européenne, la coordination des actions entreprises au niveau du système des Nations

Unies devrait être renforcée. À cet égard, la résolution du Conseil économique et social proposant la création d'un groupe d'étude placé auprès du Secrétaire général pourrait favoriser une plus grande complémentarité et cohérence des activités des fonds et agences des Nations Unies. Le débat de coordination de la session de fond du Conseil en 2001 pourrait également y contribuer, de même que le prochain rapport du PNUD sur le développement humain.

24. Enfin, face à la multiplication des initiatives au niveau international comme la création du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) décidée lors du Sommet du G-8 à Okinawa, il nous semble important que les diverses enceintes multilatérales concernées – dont naturellement l'Organisation des Nations Unies – soient en mesure de proposer des actions cohérentes. Il paraît donc plus que jamais nécessaire d'améliorer la communication et la complémentarité entre ces différentes instances et d'éviter à tout prix les chevauchements.

25. **M. Valdivieso** (Colombie), intervenant au nom des pays membres du Groupe de Rio, dit que la mondialisation et la révolution des technologies de l'information sont des phénomènes étroitement liés. La mondialisation a obligé les principaux acteurs sur la scène internationale – États, entreprises ou société civile – à s'adapter rapidement à cette nouvelle réalité. L'Internet a contribué à former des consommateurs mieux informés grâce à ses réseaux et de surcroît, la facilité d'utilisation des informations numériques permet d'obtenir gratuitement sur les réseaux un nombre infini de services.

26. Le Groupe de Rio considère que l'impact de la mondialisation non seulement sur le plan économique mais aussi sur celui de la vie quotidienne de tout un chacun, exige que la communauté internationale se prépare comme il convient à relever les défis qui en résultent. Il ne faut pas oublier que les masses qui disposent à peine du minimum vital sont actuellement totalement exclues des autoroutes de l'information. L'Organisation des Nations Unies a un rôle de premier plan à jouer pour éviter que le fossé numérique ne se creuse et le Groupe de Rio soutient la déclaration adoptée par le Conseil économique et social lors de son récent débat de haut niveau et notamment la décision prise de créer un groupe d'étude pour faire face à cette situation et aider les pays en développement à s'intégrer dans le monde actuel. Il considère également que l'initiative lancée par le Secrétaire général concer-

nant un groupement d'associations bénévoles qui formeraient des groupes de personnes à l'utilisation des technologies de l'information revêt une importance particulière et se félicite en outre de l'initiative que constitue le « Pacte mondial », lancé par le Secrétaire général.

27. Il est indispensable que les gouvernements s'engagent à investir dans les domaines de l'éducation et de la science pour atténuer les effets brutaux de la mondialisation. Pour les pays membres du Groupe de Rio, le processus de la mondialisation doit tenir compte des besoins des plus faibles. Ces pays ont pris des mesures de renforcement institutionnel et politique qui leur ont permis de tirer avantage de la mondialisation et de limiter les risques inhérents à ce processus : d'où une meilleure affectation des ressources, une circulation plus libre des connaissances, des améliorations dans les administrations publiques et la mise en place d'un environnement plus ouvert à la concurrence. Certes, la région a souffert de l'instabilité des capitaux et des crises financières qui en ont résulté, mais il faut souligner que les processus d'intégration régionale lancés par ses pays ont eu pour conséquence de consolider la démocratie, d'augmenter les potentialités de chaque pays, dont les possibilités de croissance ont été favorisées par l'attrait d'investissements directs étrangers et par l'insertion de la région dans l'économie mondiale.

28. Le Groupe de Rio est convaincu que l'intégration a servi à tirer avantage des éléments positifs de la mondialisation. L'intégration régionale signifie plus qu'une libéralisation du marché : elle signifie la mise en commun d'intérêts de pays que leur géographie, leur économie, leurs politiques et leur culture rapprochent et elle consolide la présence de la région dans le monde interdépendant actuel.

29. **M. Leiro** (Norvège) se félicite de la qualité du rapport présenté par le Secrétaire général sur le point 100 de l'ordre du jour intitulé « Mondialisation et interdépendance ». Les avancées rapides des technologies de l'information et de la communication ont revitalisé le commerce international et stimulé le processus de mondialisation. Les informations et les connaissances sont devenues des facteurs stratégiques dans le progrès économique et social. Plusieurs pays en développement ont pu en tirer des profits et le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET) en est une preuve.

30. Toutefois, ces immenses possibilités sont loin d'être entièrement utilisées. Le « clivage numérique » entre pays en développement et pays industrialisés témoigne d'une inégalité frappante dans l'économie mondiale. L'Afrique, par exemple, qui représente 20 % de la population mondiale, ne compte que 2 % des lignes de téléphone et son accès à l'Internet est pratiquement inexistant.

31. La Norvège fait sienne la recommandation du Secrétaire général concernant la nécessité d'appuyer la création de savoir au plan local et de répondre aux préoccupations ayant trait à l'intrusion de cultures étrangères, aux obstacles linguistiques et aux effets sociaux de la nouvelle économie. Des idées et des valeurs provenant des pays développés et propres à la culture occidentale peuvent entrer en conflit avec les valeurs des communautés locales dans les pays en développement. L'Internet ne doit pas devenir un espace où la primauté du droit ne joue plus. La création du réseau Health InterNetwork, annoncée par le Secrétaire général, offre une illustration de l'utilisation des nouvelles technologies pour répondre aux besoins fondamentaux des populations.

32. La Norvège se félicite de la proposition contenue dans la déclaration ministérielle du Conseil économique et social (E/2000/L.9) concernant la création d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication, appelé à établir un partenariat stratégique entre le système des Nations Unies, les fondations privées, les donateurs et autres parties intéressées. Le processus de consultation avec ces dernières est déjà en cours, ce qui laisse bien augurer de l'avenir.

33. Le représentant de la Norvège souhaite mettre en lumière certains enseignements stratégiques tirés de l'expérience acquise, susceptible d'orienter le rôle futur du système des Nations Unies dans le domaine des techniques de l'information et de la communication. Premièrement : l'importance capitale d'un cadre juridique et réglementaire national, propice aux avancées techniques dans les domaines de l'information et de la communication. Il importe de promouvoir la diffusion des informations et des meilleures pratiques pour aider des pays à élaborer des arrangements institutionnels appropriés et à investir judicieusement; deuxièmement : la nécessité d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines et de créer des compétences nationales et des capacités institutionnelles sous forme de partenariats entre gouvernements, universités, instituts

de recherche et secteur privé; troisièmement : la nécessité stratégique de programmes encourageant la coopération Sud-Sud pour la création d'un savoir au plan local et l'utilisation des techniques de l'information et de la communication, de manière à améliorer la vie des populations; quatrièmement : la nécessité de traiter les problèmes en tenant compte de la parité entre hommes et femmes. À cet égard, on a pu constater au Bangladesh l'avantage qu'il y a à donner aux femmes des possibilités égales sur le plan des techniques d'information et de communication.

34. Pour conclure, le représentant de la Norvège souligne que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des TIC doit reposer sur une base de partenariats conclus avec toutes les parties prenantes dont le secteur privé. Il est indispensable que l'Organisation définisse clairement son rôle et apporte une contribution qui réponde toujours aux besoins du moment.

35. **M. Patricio** (Mozambique), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que son groupe s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le rapport du Secrétaire général consacré à la mondialisation (A/55/381) aborde la question du transfert des technologies de l'information et de la communication aux pays en développement, élément crucial pour réduire la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement caractérisant la mondialisation. La SADC se félicite de la décision du Conseil économique et social de constituer un groupe d'étude et un fonds d'affectation spéciale consacrés aux technologies de l'information et de la communication pour donner suite à la déclaration ministérielle publiée à l'issue du débat de haut niveau de 2000. Le Sommet du Millénaire a lui aussi été l'occasion de constater que la mondialisation était l'un des principaux problèmes contemporains; ses principales caractéristiques sont la révolution de l'information, l'interaction et l'interdépendance croissantes entre les pays, la libéralisation des échanges, des investissements et des marchés financiers, ainsi que l'apparition de nouveaux processus de prise de décisions. La mondialisation se fait toutefois ressentir différemment de par le monde; d'une part; quelques pays développés vivent dans l'abondance, alors que la grande majorité des pays en développement, dont la totalité du continent africain, sont de plus en plus marginalisés. Le fardeau de la mondialisation n'est pas

réparti équitablement et les pays dont les niveaux de développement sont inégaux doivent trouver leur place dans l'économie mondiale. Il est nécessaire, sans pour autant supprimer les règles du marché, de donner un visage humain à la mondialisation dans l'optique d'un développement durable et équitable. Il est nécessaire de garantir qu'elle devienne une force positive pour tous les peuples du monde; les pays membres de la SADC ont déjà entrepris des initiatives au niveau régional pour promouvoir la paix, la stabilité et le renforcement de la coopération et de l'intégration économique. Les pays de la région ont ainsi réalisé de grands progrès dans le domaine économique, notamment des taux de croissance positifs, des taux d'inflation inférieurs à 10 % et une réduction des déficits budgétaires. La SADC a également mis en place un cadre régional permettant de faciliter l'intégration de ses pays membres dans l'économie mondiale : lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à Windhoek (Namibie), les dirigeants ont ratifié l'entrée en vigueur du Protocole commercial de la SADC qui permettra l'ouverture du marché régional et garantira la liberté de circulation des personnes, des biens et des services. La SADC, composée de pays en développement, a toutefois besoin de la coopération et de l'assistance internationales, en particulier de flux suffisants d'aide publique au développement, d'investissements étrangers directs et d'un accès aux marchés mondiaux. Elle devrait également bénéficier d'une annulation de la dette extérieure sans conditions. Les pays de la SADC auront aussi la possibilité d'investir dans des secteurs sociaux comme la santé, l'éducation, l'assainissement et d'autres infrastructures de base. La mondialisation est un processus qui peut produire des avantages pour tous les pays du monde si la communauté internationale fait preuve de la volonté politique nécessaire pour le gérer convenablement. L'objectif majeur est ainsi la mondialisation du développement.

36. **M. Herawan** (Indonésie) dit que son pays est bien placé pour savoir que le grand problème de la communauté internationale est de transformer la mondialisation en instrument efficace de croissance et de développement et qu'il est indispensable d'intégrer les économies dans la nouvelle économie mondiale du savoir. L'importance des technologies de l'information et de la communication est indéniable car elle est un facteur stratégique de progrès économique et social et transforme les processus de production et de consommation, ainsi que les modes de vie. L'importance de ces technologies a été réaffirmée à de nombreuses re-

prises, notamment lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2000, lors du Sommet du Sud tenu à La Havane en avril 2000, dans la Charte d'Okinawa sur la société de l'information mondiale adoptée lors du Sommet du Groupe des Huit à la fin du mois de juillet 2000 et lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000. Toutefois, des milliards d'êtres humains, en particulier dans les pays en développement, ne ressentent aucunement les effets de la révolution numérique : seule 5 % de la population mondiale est connectée, pour la plupart dans les pays développés. Les nouvelles technologies sont une épée à double tranchant pour les pays en développement car elles représentent des occasions sans précédent mais élèvent le niveau de concurrence au-delà de leurs capacités. La phase actuelle de la mondialisation se caractérise par le fait que le savoir est devenu une source d'avantages comparatifs et qu'il est de plus en plus intégré dans le processus productif. De nombreux obstacles subsistent, notamment l'accès aux technologies de l'information et de la communication et leur transfert aux pays en développement. L'utilisation efficace de ces technologies au service du développement pourra faire une véritable différence; il est donc nécessaire d'investir dans des infrastructures, notamment des capacités institutionnelles et des ressources humaines. À moins que l'accès aux techniques de l'information et de la communication soit élargi, la fracture numérique risque de s'accroître et des millions de personnes, notamment dans les pays en développement, seront davantage marginalisées. Il est donc nécessaire de surmonter les nombreux obstacles qui entravent le développement et l'intégration dans l'économie du savoir. La déclaration ministérielle du Conseil économique et social peut servir de base à un programme d'action mondial car elle contient des recommandations précises et concrètes au sujet du rôle des Nations Unies dans la promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement, notamment celle qui a trait à la création d'un groupe d'étude spécial.

37. **M. Own** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que la mondialisation est un phénomène nouveau de forte puissance qui bouleverse le monde sur tous les plans et dans tous les domaines, ses principales manifestations étant l'interdépendance économique entre les marchés internationaux, les grandes entreprises et les trois grandes institutions internationales que sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Les marchés financiers ne connaissent plus de frontière et aucun

État ne peut réglementer les opérations financières sur son territoire. Les enseignements tirés de la crise en Asie de l'Est ont montré que l'effondrement des marchés financiers peut fortement déséquilibrer l'économie des pays du monde entier.

38. Dans son rapport sur le développement dans le monde, 1999-2000, la Banque mondiale a déclaré que les pays en développement pourraient encore connaître des désordres et la détresse humaine du fait de l'accélération de la mondialisation et elle considère que celle-ci peut avoir des effets positifs mais aussi très dangereux pour les pays en développement, risquant de les marginaliser complètement sur le plan économique.

39. La communauté internationale s'intéresse surtout aux possibilités offertes par la mondialisation et les défis connexes qu'il faut relever. L'expérience a montré jusqu'à présent que pour de nombreux pays, en particulier ceux en développement, le prix à payer est élevé. Les pays les moins avancés, quant à eux, sont encore plus touchés. Par exemple, le fossé s'est creusé entre les pays développés et les pays en développement pauvres qui exportent leurs matières premières.

40. La mondialisation repose sur l'ouverture et la libéralisation de l'économie et ne se soucie pas d'améliorer l'économie mondiale ou le système financier international ni ne prend en considération la dimension sociale du développement. Les possibilités d'intervention des organisations internationales ont diminué, par exemple celles du Programme des Nations Unies pour le développement, du fait que les pays riches ont année après année réduit leurs contributions aux ressources de base. Quant à l'aide publique au développement, elle n'a cessé de diminuer depuis la tenue de la Conférence de Rio au cours de laquelle les pays développés s'étaient engagés à y affecter au moins 0,07 % de leur produit national brut. Rares sont les pays qui ont atteint cet objectif et les autres devraient faire preuve de la volonté politique nécessaire pour y parvenir.

41. Les premiers à pâtir des incidences négatives de la mondialisation sont les pauvres et les groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. Il n'est pas exagéré de dire que la grande majorité des pays en développement subissent les effets négatifs de la mondialisation.

42. Il est établi que le développement économique ne peut accroître les revenus des pauvres de façon durable s'il n'y a pas une croissance économique globale. Il est

essentiel de corriger les déficiences du système économique international afin que les pays en développement puissent tirer parti de la mondialisation. Au niveau international, il faut mettre en place un régime qui fonctionne selon des règles établies. La crise en Asie de l'Est a montré qu'il faut un système financier international stable et solide. S'agissant de la question de la dette, il faut adopter une approche réaliste.

43. En conclusion, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne souscrit à la déclaration du Secrétaire de la CNUCED selon laquelle il faut que les pays industrialisés réexaminent leur stratégie dans une perspective qui aille au-delà des considérations d'ordre économique et prenne en considération des valeurs morales telles que la justice, l'équité, la compassion et la solidarité. L'Histoire jugera le progrès réalisé au XXI^e siècle d'après les progrès réalisés en matière d'égalité entre les peuples.

44. **Mme Hormilla Castro** (Cuba) dit que sa délégation accorde une grande importance à la question de la mondialisation qui a déjà fait l'objet d'une attention considérable lors de différentes réunions de haut niveau comme le Sommet du Sud de La Havane ou le Sommet du Millénaire. Ces réunions ont été l'occasion de souligner que les pays du Sud n'ont pas pu tirer parti des bénéfices de la mondialisation au même titre que les pays développés et qu'ils ont été de fait privés des avantages de ce processus. Il est de plus en plus évident que l'imposition du modèle néolibéral n'apportera pas de solutions durables aux problèmes fondamentaux des pays en développement, mais qu'au contraire cela les rendra plus vulnérables. Même l'apparent retour à la normale des marchés financiers après la crise qui s'est propagée à partir du sud-est asiatique ne doit pas faire oublier que l'humanité est toujours exposée à des crises similaires, voire pires. La délégation cubaine insiste sur l'urgence d'une réforme fondamentale de l'architecture financière internationale et de ses institutions pour régler les problèmes interdépendants des finances, du commerce, de la technologie et du développement au niveau international. Par ailleurs, le processus de mondialisation et d'interdépendance ne doit pas servir de prétexte pour affaiblir ou réinterpréter les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, ni le plein respect du droit international qui sont les piliers des relations de paix et d'amitié entre les États et du règlement pacifique des conflits.

45. La délégation cubaine se félicite du rapport intitulé « Rôle de l'Organisation des Nations Unies

s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance » (A/55/381) qui, avec d'autres débats récents du Conseil économique et social et sa déclaration ministérielle, fournit des repères importants pour comprendre le rôle des Nations Unies dans un domaine révolutionnaire comme celui des technologies de l'information et de la communication, instruments essentiels pour participer à la nouvelle économie mondiale du savoir. L'importance et le potentiel des technologies de l'information et de la communication pour faciliter le développement sont évidents, mais leur impact sera très limité si elles ne sont pas accompagnées d'un programme intégral de développement social dans les pays du tiers monde. Un changement fondamental est nécessaire de la part de la communauté internationale pour éviter que les inégalités en matière d'accès à l'information et au savoir s'accroissent. La reconnaissance du principe du droit universel à l'information exige la mise en place d'un nouvel ordre mondial des communications et de l'information qui garantisse une distribution plus équitable, ainsi que la diversité linguistique et culturelle des informations numériques. L'ONU devrait se situer au centre des efforts mondiaux pour coordonner l'application des mesures prises dans le domaine de l'informatique et des communications, afin de garantir que les pays en développement puissent tirer parti des bénéfices et participer à cette révolution. La coopération Sud-Sud est une autre dimension importante de la coopération internationale dans ce domaine. Le Sommet du Sud tenu en avril 2000 à La Havane a insisté sur la nécessité de dynamiser cette coopération en tant qu'instrument efficace pour optimiser le potentiel collectif des pays du Sud et pour promouvoir le développement par la mobilisation et l'échange de ressources humaines.

46. **M. Petrov** (Fédération de Russie) dit que l'interdépendance croissante des marchés nationaux de biens, de services, de capitaux et de main-d'oeuvre a été longtemps considérée exclusivement comme un phénomène positif qui contribue à propager la croissance économique et à encourager une utilisation plus rationnelle des ressources mondiales. En même temps, les risques associés à la mondialisation et la menace qu'elle représente pour les pays économiquement vulnérables sont passés inaperçus et ont été sous-estimés. C'est seulement la vague des crises financières qui a touché plusieurs régions dans les années 90 qui a révélé ces dangers et montré à quel point la communauté internationale était mal préparée pour faire face aux

répercussions négatives de la mondialisation. L'ampleur de la tâche qui consiste à faire de la mondialisation une force positive et bénéfique pour tous les peuples a été mesurée lors du récent Sommet du Millénaire, où l'on a reconnu qu'elle constituait le principal défi pour la communauté internationale au seuil du nouveau siècle. Pour répondre à ce défi de façon efficace et globale, il est nécessaire de définir une stratégie internationale axée sur la création d'un environnement stable pour le développement durable et la prise en compte des incidences de la mondialisation. Étant l'une des instances les plus universelles et les plus représentatives pour la coopération multilatérale, l'Organisation des Nations Unies a apporté la principale contribution dans la formulation de cette stratégie et elle joue un rôle important en tant qu'intermédiaire en conciliant les intérêts et en aplanissant les divergences entre les pays. Il faudrait tirer pleinement parti des atouts spécifiques qu'elle possède pour procéder à une analyse approfondie des enjeux de la mondialisation en vue d'exploiter ses avantages et de limiter les frais qu'elle entraîne, dans l'intérêt de tous les États Membres, en tenant compte des propositions formulées par le Secrétaire général et des recommandations de la dernière session du Conseil économique et social. Ces questions doivent être au cœur de la stratégie internationale de développement en cours d'élaboration pour la prochaine décennie. La recherche de solutions concertées aux problèmes que le développement pose à l'échelle mondiale, notamment dans les domaines du commerce international, des relations financières et de l'endettement extérieur, doit se faire en coordination étroite avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et d'autres instances multilatérales. De l'avis de la Fédération de Russie, la nouvelle stratégie devrait tenir compte du fait que bon nombre de structures et de mécanismes de gestion multilatéraux appellent des modifications radicales si on veut les adapter au contexte de la mondialisation. L'intégration plus étroite des économies nationales dans l'économie mondiale et l'ouverture croissante des marchés mondiaux qui l'accompagne exigent en particulier un renforcement du système financier international, une réglementation des échanges multilatéraux et une plus grande coordination des politiques macroéconomiques, commerciales, financières et environnementales, ainsi que des politiques de développement, pour que la communauté internationale soit mieux à même de réagir immédiatement lorsque les premiers signes d'une crise se manifestent et de prévenir des perturbations mondiales.

Dans ce contexte, il convient d'appuyer l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté qui représente une menace pour le développement durable, parallèlement à la mise en oeuvre de politiques nationales efficaces dans le domaine social. Les organismes des Nations Unies opérant sur le terrain ont accumulé une expérience précieuse à cet égard et sont particulièrement bien placés pour fournir une assistance utile aux pays en développement et aux pays en transition.

47. Les disparités observées dans le niveau de développement de divers pays, accentuées par les écarts dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), suscitent une vive préoccupation. La « fracture numérique » qui existe entre les pays les plus développés et le reste du monde risque d'entraîner des conséquences irréversibles. Ces problèmes devraient faire l'objet d'une attention particulière dans la nouvelle stratégie. Étant donné les perspectives que la « révolution numérique » ouvre à l'humanité et en vue d'assurer un partage équitable de ses fruits entre tous les pays dans l'optique d'un développement durable, il est nécessaire d'inclure les questions liées aux TIC parmi les priorités dans les activités de l'ONU.

48. **M. Popov** (Biélorus), énumérant plusieurs récentes manifestations internationales qui ont contribué à déterminer l'ordre du jour de la coopération économique, commerciale et financière internationale dans le contexte de la mondialisation dit que, dans presque tous les cas, elles ont reflété le rôle unique joué par l'ONU en tant que catalyseur de la volonté politique des États et en tant que facteur d'organisation indispensable. Le Sommet du Millénaire et la Déclaration finale adoptée à l'issue de la réunion ont été l'aboutissement logique de ce processus. Le Biélorus présume que tous ces événements reflètent les vues de la majorité écrasante des États sur la place qui revient à l'Organisation dans le système des relations économiques internationales au XXI^e siècle. Il reste fermement convaincu que, en vertu de sa vocation universelle, l'ONU a le droit légitime et le devoir, en coopération avec ses partenaires multilatéraux, de contribuer à améliorer le système commercial et financier international dans le contexte de la mondialisation et de le rendre plus transparent, plus prévisible et plus équitable.

49. L'élargissement des possibilités d'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC) aux fins du développement est l'un des facteurs

les plus importants pour l'intégration des États dans le système économique mondial. Les progrès technologiques réalisés dans ce domaine ont modifié radicalement la structure de l'économie contemporaine et les TIC ont pris une importance fondamentale dans le système économique international qui se mondialise. Or, un très grand nombre de pays ne sont pas en mesure de profiter des avantages liés à ces technologies, ce qui a entraîné l'apparition d'une « fracture numérique », en particulier au détriment des pays les moins avancés. Cette situation appelle une action urgente de la part de la communauté internationale. À ce propos, l'orateur note avec satisfaction que l'ONU a joué un rôle central dans cette mobilisation. La déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social (E/2000/L.9) lors du débat de haut niveau de sa session de 2000 proposait un schéma inédit combinant des mesures nationales et internationales concertées en vue de renforcer les possibilités d'utilisation des TIC par les gouvernements aux fins du développement. La tenue à Minsk, du 18 au 20 octobre 2000, d'une conférence internationale sur le commerce électronique au sein de la Communauté d'États indépendants et entre les pays d'Europe orientale témoigne de l'importance que le Bélarus attache à la nécessité d'établir un lien solide entre les actions menées aux niveaux national, régional et mondial dans ce domaine, telle qu'elle est mentionnée dans la déclaration.

50. Le Bélarus estime que le système des Nations Unies doit appuyer les initiatives concrètes prises par les États en vue de développer leur potentiel national dans le domaine des TIC. À cet égard, les mesures correspondantes énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/55/381) vont dans le bon sens, en particulier celles qui consisteraient à fournir des services consultatifs aux pays en développement pour la formulation de politiques, l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels et la création d'un climat propice aux investissements, ou encore l'idée de renforcer les volets consacrés aux TIC dans les programmes régionaux et nationaux de développement des capacités, exécutés par le système des Nations Unies. Il est opportun de renforcer la coopération dans le domaine des TIC non seulement entre les organismes, fonds et programmes compétents du système des Nations Unies mais aussi avec tous les partenaires multilatéraux de l'ONU, notamment les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Dans ce

contexte, le Bélarus attend beaucoup de la poursuite des négociations sur la définition du mandat du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication.

51. **M. Ahmad** (Pakistan) dit qu'il s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigeria au nom du Groupe des 77 et de la Chine. S'agissant des technologies de l'information et de la communication, le rôle de l'ONU est de mettre ces technologies au service du développement et de donner des orientations pour canaliser les forces du marché en faveur du développement et réduire autant que possible leurs effets négatifs sur le plan social. Les bénéficiaires de la mondialisation estiment que cette dernière a des avantages immenses pour tous, les écarts de revenus et de niveau technologique seront réduits à long terme et que les pays en développement n'ont qu'à se préparer en acquérant les aptitudes appropriées pour bénéficier de ce processus. Or, la mondialisation a appauvri une grande majorité alors que les écarts continuent à s'agrandir, ce qui conduit à une aggravation de la pauvreté et de la désintégration sociale. La mondialisation et la mobilité rapide des capitaux dans un monde où la force de travail est abondante sont positives pour l'élite économique mais nuisent à un groupe bien plus important de personnes qui ne sont pas au premier rang de la distribution des revenus et de la richesse. La mondialisation économique est le triomphe du capital sur le travail; c'est une idéologie qui perpétue les intérêts du capital. La mondialisation de l'économie en termes de production et d'échanges de biens est encore relativement superficielle et les mouvements de main-d'oeuvre sont très limités. La mondialisation est intéressante pour des investisseurs qui ne créent pas de la richesse mais simplement extraient et concentrent la richesse existante. C'est une forme de colonialisme des entreprises : les pays développés interviennent au nom de leurs sociétés multinationales pour garantir des opérations sans heurts dans les pays hôtes. La plupart du temps, ces sociétés manipulent à leur avantage les politiques économiques des gouvernements hôtes. Les défenseurs de la mondialisation prétendent qu'il n'y a pas d'alternative; le fait est que les pays riches ont été le principal mode de transmission du message de la mondialisation et qu'ils en sont les premiers bénéficiaires. Mais seuls les pays disposant des outils nécessaires peuvent bénéficier du phénomène et les pays en développement n'ont pas accès à ces outils, ils sont victimes des disparités grandissantes. Il est donc nécessaire de mettre un terme à ces inégalités et d'explorer d'autres méthodes suscepi-

bles de bénéficier à la grande majorité des habitants de la planète, sinon la pauvreté et les privations risquent d'augmenter.

52. **M. Habte** (Éthiopie), s'associant aux vues exprimées par le représentant du Nigeria au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la mondialisation, mue par la libéralisation des échanges, la déréglementation des marchés de capitaux et les avancées sans pareilles de la technique, surtout dans les secteurs de l'information et de la communication, a de profondes incidences sur les divers aspects des relations internationales. Or, s'il est utile d'énoncer le rôle positif que ce processus pourrait jouer au service du développement et du bien-être social, dans les faits, la mondialisation a contribué à généraliser l'inégalité sociale et la marginalisation en aggravant la pauvreté et l'instabilité dans le tiers monde. Cette situation plonge dans l'inquiétude les pays en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA) qui sont tributaires des exportations de produits de base et particulièrement sensibles aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux.

53. La mondialisation pourrait certes servir l'humanité tout entière, à la condition qu'on sache bien la contrôler et la gérer : les flux commerciaux et financiers internationaux devraient être canalisés au profit du bien commun, la communauté internationale devrait impérativement accroître son aide aux pays les plus démunis pour qu'ils s'intègrent mieux dans l'économie mondiale et les pays développés devraient garantir à toutes les exportations originaires des pays en développement, notamment des PMA, un accès prévisible, en franchise et hors quota aux marchés. Par ailleurs, handicapés par la faiblesse de leur offre, les PMA ont besoin de l'aide technique et financière de la communauté internationale pour créer les institutions et les infrastructures propres à appuyer leur secteur d'exportation et à attirer l'investissement. À cet égard, il faudrait assurer le suivi de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés tenue en octobre 1997 sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par un effort de concertation entre les divers partenaires du développement concernés, la CNUCED, l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, le Centre du commerce international (CCI) et le PNUD.

54. S'agissant de la dette, qui constitue un lourd fardeau pour les PMA, il faudrait prendre des mesures

d'allégement concrètes, annulation ou renforcement des conditions préférentielles, et les créanciers et les institutions financières internationales devraient s'attacher ensemble à accélérer la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Par ailleurs, les partenaires du développement devraient honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement (APD) pour en interrompre le déclin progressif. Enfin, pour ce qui est des investissements étrangers directs, vraie force motrice du développement dont les pays africains ont très peu bénéficié jusqu'ici malgré les efforts qu'ils ont déployés pour créer un environnement économique libéral, stable et attractif, les pays investisseurs devraient élargir les possibilités d'investissements ouvertes aux PMA, notamment en garantissant les risques commerciaux et politiques que l'on prête à ces pays.

55. Un autre facteur empêche les pays en développement de tirer le meilleur parti de la mondialisation, à savoir leur faible accès aux techniques de l'information et de la communication (TIC), dont dépend pourtant à terme leur insertion dans l'économie du savoir. Il faudrait aider ces pays, en particulier en Afrique, à renforcer leurs infrastructures de télécommunications et leur puissance informatique, notamment par le biais de transferts de technologies et de formations. Comme l'a indiqué la déclaration ministérielle (E/2000/L.9) adoptée par le Conseil économique et social à l'issue de son débat de haut niveau de 2000, des mesures urgentes s'imposent pour combler la fracture numérique au moyen des mécanismes institutionnels appropriés. Le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication présidé par le Secrétaire général peut contribuer pour beaucoup à la création de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les organismes multilatéraux pour mobiliser l'appui financier et technique dont les pays en développement ont besoin pour remédier à leur manque d'infrastructures et de savoir-faire dans le domaine des TIC.

56. Un autre élément, tout aussi important, est à signaler, celui des modalités de fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce qui devraient prendre en compte les besoins de développement des pays les moins avancés en leur accordant des conditions d'adhésion plus souples au regard de leur situation commerciale et financière. Dans ce cadre, la délégation éthiopienne fait sienne la proposition du Secrétaire général concernant la promotion de la cohérence, de la complémentarité et de la coopération sans les-

quelles il a été difficile de faire face aux problèmes posés par le système financier international et le régime commercial lors du dernier millénaire. À ce titre, il importe particulièrement d'accorder aux pays en développement un traitement spécial dans les domaines du commerce, de la coopération financière et des transferts de technologies, notamment de TIC, pour qu'ils puissent atteindre le niveau d'industrialisation leur permettant de participer à l'économie mondiale sur un pied d'égalité. En effet, c'est en s'intégrant pleinement dans l'économie mondiale que ces pays, et surtout les pays d'Afrique, pourront atteindre un taux de croissance économique leur permettant de rattraper leur retard. Avec cet objectif en vue, la coopération économique internationale pour le développement devrait servir exclusivement les efforts des pays en développement, et les processus de décision, surtout dans le domaine du commerce et de la finance, devraient être démocratiques et transparents pour assurer la pleine participation de ces pays. L'architecture financière et monétaire devrait être revue en profondeur pour assurer la stabilité des marchés financiers et accroître le volume de ressources alloué au développement des pays du Sud. La délégation éthiopienne est convaincue que des mesures novatrices devraient être mises en place dans le cadre de partenariats rénovés pour faire de la mondialisation un outil de développement, d'équité, d'intégration et de prospérité pour tous les pays et tous les peuples.

57. **M. Palanimanickam** (Inde) dit qu'il s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Nigeria en sa qualité de Président du Groupe des 77. Rappelant que, dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont constaté que le principal défi à relever aujourd'hui était de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière, il ajoute que la mondialisation doit servir les objectifs de développement social et économique des pays en développement. En effet, le choix n'est pas à faire entre mondialisation et isolement : le débat doit porter sur l'évolution souhaitable de la mondialisation qui doit servir les objectifs de l'Article 55 de la Charte, et, partant, avoir pour but ultime la prospérité des peuples et la pleine réalisation de leurs potentialités. La mondialisation doit être l'expression de la volonté solidaire de la communauté internationale de fonder un nouvel ordre mondial sur une éthique universelle, et non plus sur la politique et l'économie, et sur les valeurs suprêmes qu'énonce clairement la Déclaration du Millénaire pour la conduite des relations internationales au XXI^e siècle. En effet, si la planète est un lieu

d'échanges depuis plusieurs milliers d'années, ce qui distingue aujourd'hui le phénomène de la mondialisation, c'est sa rapidité fulgurante, dont les vecteurs sont les nouvelles techniques de communication et la force motrice des flux de capitaux excédentaires à la recherche des créneaux les plus profitables, qui, tel un ouragan, ont la capacité de détruire des vies, des emplois, des traditions et des communautés.

58. Certes, le monde serait bien ennuyeux si de nouvelles idées, de nouveaux objets, de nouvelles techniques ne captivaient pas l'imagination des peuples, mais cette fascination pour la nouveauté ne doit pas se faire au détriment de l'expérience vécue et des besoins ressentis. La révolution numérique est surtout l'occasion de créer des richesses à déverser ensuite dans l'économie traditionnelle, un moyen de satisfaire d'autres besoins, un outil de développement plus efficace. Pour être opérante, l'informatique doit servir l'humanité et son développement, or il lui faut pour cela être accessible au plus grand nombre et favoriser l'apport local. En effet, dans le domaine des TIC, la technologie influence beaucoup les contenus. Qui plus est, de nombreuses techniques utiles aux pays en développement ne sont pas accessibles en raison des régimes de contrôle des technologies à double usage. Les appels lancés en faveur d'un accord universel, négocié sous les auspices des Nations Unies d'une manière ouverte, transparente et non exclusive, sur le transfert de ces techniques à des fins pacifiques, ont été vains jusqu'ici. La mondialisation qu'autorisent les TIC ne doit pas ressusciter les régimes centralisés autocratiques ou oligarchiques dont on peut espérer que le XXI^e siècle a emporté les traces, mais se fonder sur la libre circulation des idées. L'ONU doit donc avant tout se pencher sur la question fondamentale des transferts de technologies.

59. La délégation indienne partage l'avis du Secrétaire général selon lequel le savoir est devenu une source d'avantage comparatif qui s'insère de plus en plus dans le processus productif. Mais il ne faut pas confondre pour autant le foisonnement d'informations et la connaissance. En effet, la mondialisation peut générer une grande diversité d'idées, de vues et de cultures, mais rien ne garantit qu'elle soit employée à libérer plutôt qu'à dominer, à aider plutôt qu'à exploiter, à unir plutôt qu'à diviser. Une action concertée à l'échelle mondiale s'impose pour empêcher que les technologies de l'information ne soient employées à mauvais escient dans le monde, pour le terrorisme, le

blanchiment de l'argent, le trafic de drogues ou la criminalité informatique. Ce qui doit être évité à tout prix, c'est qu'au sein de la société du savoir, l'information soit utilisée comme un outil de division, de domination, d'oppression et de haine.

60. **Mme Khan Cummings** (Trinité-et-Tobago), s'exprimant au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que ces derniers se félicitent des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/55/381) sur le problème des transferts de technologies de l'information et de la communication à l'ère de la mondialisation, et qu'ils préconisent une étude approfondie des recommandations relatives à la promotion de l'action de l'ONU dans ce domaine et à l'intégration de volets sur les TIC dans les programmes de renforcement des capacités régionales et nationales.

61. Depuis la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, où ils ont pris part à la décision de mettre la question de la mondialisation et de l'interdépendance à l'ordre du jour, les pays de la CARICOM ont travaillé assidûment avec le reste de la communauté internationale à redéfinir le rôle que l'ONU peut jouer pour promouvoir le développement dans ce contexte, et ils espèrent que les décisions successives prises à la session extraordinaire consacrée aux petits États insulaires en développement, au Sommet du Sud et au Sommet du Millénaire seront suivies d'effets.

62. Les pays de la CARICOM accordent le même intérêt à la question de la suprématie des TIC, vue notamment sous l'angle des conditions d'accès offertes aux pays en développement. Les TIC sont devenues une source d'avantage comparatif au sein du processus de production d'une économie du savoir qui n'est pas ouverte à tous. En effet, les 19 % de la population mondiale qui résident dans les pays développés représentent 91 % de l'ensemble des usagers d'Internet, d'où la nécessité urgente de raccorder toutes les communautés d'ici à 2004 comme le préconisait le groupe d'experts convoqué en avril 2000. Si les TIC constituent un outil précieux pour accroître la compétitivité et la croissance dans les principaux secteurs de l'économie, elles doivent se conjuguer avec d'autres facteurs, comme l'accès aux marchés pour les biens et les services, l'assistance financière et technique et l'apport d'investissements étrangers directs pour appuyer l'effort de développement et de lutte contre la

pauvreté. Les TIC à elles seules ne peuvent pas répondre à tous les défis du développement.

63. Les pays de la CARICOM se sont vu accorder un traitement spécial et différencié dans plusieurs accords en raison de leur vulnérabilité (territoire restreint, population peu nombreuse, modestes dotations en ressources, dépendance par rapport aux produits de base et faible compétitivité qui en résulte) et de la faible diversification de leur activité économique, certains d'entre eux étant tributaires des exportations de bananes. À l'ère de la mondialisation et de la libéralisation, il importe particulièrement d'accorder un traitement spécial à ces pays pour leur permettre de satisfaire aux nouveaux impératifs qui leur sont imposés. Or, dans la nouvelle architecture de l'Organisation mondiale du commerce, ce principe est en voie d'abolition. On constate au contraire le recul des investissements étrangers directs, la fermeture des marchés et la réduction des transferts de technologies pourtant fondamentaux pour satisfaire aux besoins du développement, l'instabilité des marchés financiers faute de mécanismes institutionnels correcteurs, le déclin de l'aide publique au développement et la marginalisation croissante des petits États dans le cadre du système commercial multilatéral, sans compter le facteur aggravant de la vulnérabilité vis-à-vis des phénomènes écologiques, dont les catastrophes naturelles. Il conviendrait donc de tenir compte d'un plus large choix de critères pour s'assurer que les petits États comme ceux de la CARICOM puissent bénéficier d'un traitement spécial pour l'aide au commerce et au développement afin de promouvoir leur viabilité économique et leur croissance à long terme.

64. La Commission s'étant penchée en priorité sur les aspects de la mondialisation liés à la libéralisation des marchés et à l'intégration dans une économie globale, et notamment sur les TIC, il convient maintenant d'étudier les conséquences sociales et politiques de ce processus. Il faudrait refondre les institutions financières et commerciales qui orientent le processus de mondialisation et développer les capacités pour faire face à ce phénomène aux niveaux national et international. Une plus grande cohérence s'impose dans l'action internationale du fait de l'imbrication croissante des politiques commerciales, financières et monétaires et des questions sociales et écologiques. Les pays de la CARICOM sont attachés à la libéralisation des échanges car elle est nécessaire à la croissance et au développement, mais ils croient en un système commercial

international ouvert, libre et équitable dont les bénéfices seraient également distribués et qui permettrait à la fois aux pays en développement d'avoir voix au chapitre et d'atteindre un niveau durable de développement économique. Aussi sont-ils prêts à jouer leur rôle dans la mise en place des infrastructures politiques qui gèreront ce processus dans le respect des principes de justice et d'équité et pour le plus grand intérêt de tous.

65. **M. Al-Haddad** (Yémen) rappelle que, dans la Déclaration du Millénaire, les Membres de l'Organisation ont déclaré être convaincus que le principal défi à relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. La Deuxième Commission a pour mandat de s'occuper des questions économiques, financières et commerciales, mandat qui découle de celui de l'Organisation dans ces domaines. La mondialisation est un contexte nouveau pour les acteurs économiques et les activités économiques dans l'ensemble du monde. Elle offre de nombreuses possibilités du fait de l'élimination progressive des obstacles au commerce et à la circulation des capitaux parallèlement aux avancées technologiques, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Mais le progrès lié à la mondialisation est une source de préoccupation du fait qu'une minorité de pays, appartenant principalement aux plus développés, en retirent des avantages. Ainsi, c'est dans le domaine des moyens de communication que la mondialisation a eu les effets les plus sensibles, l'ouverture des marchés permettant d'échanger les idées, les technologies et les investissements, mais ces bienfaits ont été circonscrits et les économies faibles ont été menacées d'effondrement, en particulier les pays les moins avancés qui consacrent la majorité de leurs recettes au remboursement de la dette.

66. D'autres pays, comme le Yémen, ont du mal à participer à la mondialisation parce qu'ils se heurtent à des entraves, mais ils s'efforcent d'y parvenir grâce à des initiatives lourdes de conséquences sur le plan social. Ainsi, la libéralisation des marchés nécessite que le Gouvernement élimine les subventions alimentaires, ce qui a pour effet de provoquer des tensions parmi la population. D'une manière générale, les mesures d'ajustement structurel prises sur l'avis des institutions financières internationales ont eu le même effet. La communauté internationale doit donc veiller à accorder des aides suffisantes pour aider les pays les moins avancés à se doter des capacités nécessaires pour dé-

velopper leur économie et, partant, prendre part à la mondialisation en pouvant pénétrer les marchés mondiaux.

67. Le Yémen a réussi à stabiliser le taux de change de sa monnaie par rapport au dollar des États-Unis, mettant ainsi un terme aux effets négatifs que les fluctuations des taux de change avaient sur la monnaie locale et par conséquent au déficit de la balance des paiements provoqué par la réduction du rendement des plans nationaux.

68. Parallèlement à la mondialisation, on assiste à un rétablissement de la confiance dans l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance jouant un rôle de premier plan pour ce qui est de corriger les effets négatifs de la mondialisation. L'Assemblée du Millénaire a confié un mandat clair à l'Assemblée générale en la matière, qui va au-delà du règlement des problèmes économiques liés à la mondialisation et permet aux peuples de réaliser leurs aspirations sociales et politiques. À cette fin, à la lumière des principes de l'interdépendance, les pays en développement doivent prendre part à la croissance économique mondiale et il faut pour cela soutenir les opérations de développement global et ouvrir les marchés à leurs produits agricoles et industriels. En effet, l'économie mondiale ne pourra prospérer durablement que si elle se fonde sur des valeurs et des pratiques fondamentales communes en s'efforçant d'atteindre des objectifs sociaux plus larges et plus globaux.

69. Il existe un déséquilibre entre la réussite des efforts visant à élaborer des règles pour faciliter l'accès aux marchés mondiaux et le soutien apporté à la réalisation des objectifs sociaux pertinents, qu'il s'agisse des conditions de travail, des droits de l'homme ou de l'atténuation de la pauvreté. Il est indispensable, en élaborant les politiques économiques mondiales et en distribuant les dépenses et les bénéfices, de faire preuve d'équité et de s'attacher à répondre aux besoins des pays en développement et des pays développés en révisant les valeurs sur lesquelles se fondent les relations internationales tout en respectant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

70. **M. Shinkaiye** (Nigéria), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il ne fait pas de doute que le principal défi auquel la communauté internationale est confrontée au seuil du XXI^e siècle est de faire en sorte que la mondialisation profite à l'ensemble de l'humanité et pas seulement à un petit

nombre de pays industrialisés. Ainsi, les efforts devraient viser essentiellement à déterminer comment les principaux instruments de la mondialisation, à savoir le commerce international, les transactions financières internationales, les investissements étrangers directs et les technologies de l'information et de la communication (TIC), peuvent favoriser l'intégration de l'économie mondiale en permettant aux pays en développement de tirer parti des possibilités créées par ce phénomène. À la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, on a noté qu'il fallait s'attacher en priorité à faire adopter des politiques macroéconomiques appropriées à l'échelle mondiale afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour assurer un partage équitable des bienfaits de la mondialisation. Le programme d'action adopté par le Groupe des 77 à La Havane lors du Sommet du Sud appelait l'attention sur les répercussions de la mondialisation sur tous les aspects de la vie. Le Groupe a noté qu'elle pouvait être une force puissante et dynamique pour renforcer la coopération et accélérer la croissance et le développement mais qu'elle présentait également des risques et créait des difficultés. Il a fait état de données empiriques qui montrent que l'écart s'accroît entre les pays développés et les pays en développement du fait de la mondialisation et conclu que l'objectif numéro un devait être de faire en sorte que la mondialisation soit bénéfique pour tous les pays et tous les peuples. Lors de l'assemblée annuelle du Groupe de la Banque mondiale, on a souligné que si la mondialisation donnait à des travailleurs employés dans une région du monde la possibilité de développer leurs potentialités, elle pouvait en même temps susciter des inquiétudes au sujet de décisions prises dans des pays lointains et de leurs incidences sur la vie et l'emploi d'autres personnes. C'est pourquoi le Groupe se félicite de l'accent mis par l'ONU et les institutions de Bretton Woods sur la question du transfert des TIC en direction des pays en développement et, en particulier, sur la coordination des politiques dans les domaines des finances, du commerce, de la technologie et du développement, à l'échelle mondiale, pour optimiser les avantages de la mondialisation.

71. Le Groupe des 77 reconnaît que les TIC sont appelées à jouer un rôle décisif dans la nouvelle économie mondiale et qu'elles revêtent également une importance capitale pour l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale de plus en plus interdépendante. C'est cette prise de conscience qui l'a conduit à lancer un appel en faveur d'une coopération

internationale efficace pour combler le fossé numérique qui s'accroît chaque jour davantage lors du Sommet de La Havane, démarche analogue à celle envisagée dans le rapport dont la Commission est saisie (A/55/381). L'ONU se trouve en effet dans une position privilégiée pour encourager le transfert de technologie, en particulier des TIC, et de ressources vers les pays en développement qui en ont le plus besoin. D'ailleurs, les diverses activités des organisations appartenant au système des Nations Unies qui sont énumérées dans le rapport montrent bien qu'elles sont déterminées à mettre au point des stratégies appropriées pour l'économie et la société mondiale de l'information. Si elles sont dûment coordonnées, ces activités peuvent aider les pays en développement à sauter des étapes dans le processus de développement. Les recommandations qui figurent dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social (E/2000/L.9) fournissent un point de référence utile pour l'action à entreprendre.

72. D'après les projections, le volume total des transactions du commerce électronique devrait atteindre 7 000 milliards de dollars d'ici à 2004 mais seulement 5 % de la population mondiale, qui est concentrée dans les pays développés, bénéficiera de ces progrès technologiques. Ces chiffres illustrent le caractère dissymétrique de l'évolution des TIC dans le monde actuel. Et surtout, ils montrent que les pays en développement sont confrontés à une tâche de plus en plus ardue pour éliminer le clivage. La communauté internationale, et tout particulièrement l'Organisation des Nations Unies, a le devoir d'aider les pays en développement à participer à la révolution numérique. Les autres acteurs internationaux doivent également prêter leur concours, conformément aux recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau des technologies de l'information et de la communication. De l'avis du Groupe des 77, les recommandations relatives à la proclamation du droit à l'accès universel aux TIC, à la création d'un groupe d'étude qui rassemblerait les institutions multilatérales oeuvrant dans le domaine du développement, le secteur privé, les fondations et les fonds pour appuyer, au moyen d'investissements, l'essor des TIC dans les pays en développement, et à la mise en place d'un fonds qui accorderait une aide aux pays en développement dans le lancement d'initiatives relatives aux TIC, méritent une attention particulière.

73. À l'heure où les pays en développement sont aux prises avec les problèmes de la dette, de la pauvreté, du

chômage, de la pandémie de VIH/sida et d'autres maladies redoutées, le Groupe des 77 partage le sentiment que les possibilités créées par la révolution des TIC peuvent aider à trouver des solutions. Ils se félicitent de la création du réseau Health InterNetwork et de l'initiative UNITes. Il est utile de rappeler que, lors du Sommet du Sud, les pays en développement ont également pris plusieurs initiatives visant à promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine des technologies de l'information. Ils exhortent les organismes des Nations Unies à apporter leur concours dans ce contexte, en particulier suivant les modalités envisagées dans le Programme d'action de La Havane.

74. **M. Lisk** (Organisation internationale du Travail), axant son intervention sur l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le monde du travail, dit que la mondialisation a créé des possibilités pour l'expansion du commerce et la croissance économique qui en résulte au sein des États mais qu'elle a aussi sérieusement entravé la réalisation des objectifs dans le domaine de l'emploi. Cela vaut en particulier pour les pays qui n'ont pas encore pu bénéficier des avantages de la mondialisation, essentiellement parce qu'ils ne sont pas suffisamment compétitifs sur le plan international. Allant de pair avec la mondialisation, les progrès rapides enregistrés dans les technologies de l'information et de la communication ont entraîné l'émergence d'une économie mondiale de plus en plus interconnectée et une révolution dans le monde du travail, où la notion d'« emploi » prend une signification entièrement nouvelle sur le plan de la forme et du contenu. Dans cette « nouvelle économie », la mondialisation et les progrès technologiques sont étroitement liés.

75. Du point de vue du développement, la nouvelle économie du savoir laisse entrevoir la possibilité de schémas de croissance nouveaux et plus rapides à l'échelon des pays, fondés sur des produits, des formes d'emploi et des modes de subsistance nouveaux, en particulier si l'on parvient à réduire le coût des TIC. Les répercussions des nouvelles technologies sur l'emploi sont déjà perceptibles dans des modifications de la division internationale du travail ainsi que de la structure et du fonctionnement du marché interne de l'emploi. Ces changements se traduisent par une concurrence internationale accrue entre les pays au niveau des produits et entre les entreprises sur le plan des coûts et de la productivité. On remarque toutefois que les effets positifs des nouvelles technologies sur la

création d'emplois et la production de richesses ont tendance à être inégalement répartis aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur des pays, en raison des inégalités dans l'accès aux connaissances et aux TIC.

76. À la différence d'autres mutations technologiques, la diffusion des TIC touche tous les secteurs de l'économie et toutes les structures organisationnelles et professionnelles. On est donc amené à repenser toutes les caractéristiques de l'emploi et les bases de la production, et leurs incidences sur le processus de développement. Alors que, dans le passé, la production reposait essentiellement sur les capitaux, dans la nouvelle économie, les connaissances auront un rôle plus important à jouer dans le processus de développement. Les objectifs fondamentaux en matière de développement seront définis par référence à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement de l'infrastructure de communication. Par conséquent, à l'avenir, la clef de l'élimination de la pauvreté se trouvera peut-être dans de nouveaux modèles de développement qui mettront l'accent sur la diffusion des connaissances et des technologies de l'information et non pas simplement sur le transfert de capitaux.

77. Si l'OIT s'intéresse autant aux technologies de l'information et de la communication, c'est que plusieurs tendances se dessinent déjà quant à leur impact sur le travail et l'emploi, et que cette nouvelle donne devra nécessairement être prise en compte pour la création d'emplois et la promotion du développement social à une époque marquée par la révolution technologique et la mondialisation croissante du commerce et de la finance. Ainsi, la mondialisation et le progrès technique pourraient concourir à ce que le travail soit plus précaire et plus solitaire que dans le cadre des structures anciennes. Plus souple et plus adaptable, le travail pourra se caractériser par une réglementation plus lâche, une grande dispersion géographique et une meilleure diversification qui ouvriront sans doute des débouchés mais risquent aussi de nuire à la sécurité de l'emploi. La souplesse accrue du marché du travail pourrait ouvrir des possibilités aux femmes, tant à l'extérieur qu'à domicile, mais ne réduira pas forcément les inégalités entre les deux sexes pour ce qui est de l'accès à de bons postes, de la rémunération et des conditions de travail; en revanche, on peut en espérer beaucoup pour les handicapés, les chômeurs de longue durée et les travailleurs plus âgés. Enfin, dans le domaine des relations sociales, il faudra définir de nouveaux modes d'organisation pour le patronat et les tra-

vailleurs qui reflètent les nouveaux paramètres du dialogue social et une nouvelle législation du travail devra être mise en place, en particulier pour le travail à domicile, les problèmes de discrimination, la liberté d'association et la négociation collective dans tous les secteurs où les travailleurs indépendants ou les travailleurs à l'ouvrage risquent d'être mal protégés par les normes existantes.

78. En conclusion, l'OIT a pour principale mission de veiller à ce que les TIC ouvrent aux hommes et aux femmes de nouvelles perspectives d'emploi qui leur permettent d'exercer une activité décente et productive dans le respect des principes de liberté, égalité et sécurité et de leur dignité humaine. Au fur et à mesure que le coût des TIC diminuera, les pays en développement pourront généraliser leur usage au service des objectifs de développement. Une action concertée des gouvernements, du secteur privé et des partenaires sociaux devra se déployer à l'échelle des entreprises, des branches d'activité et des États si l'on veut exploiter les potentialités des TIC pour stimuler la croissance, créer des emplois et améliorer la qualité du travail et du vivre humain.

79. L'OIT, avec sa structure tripartite, pourrait contribuer pour beaucoup à renforcer le dialogue social entre les gouvernements et les représentants du patronat et des travailleurs et à aider les institutions du marché du travail à intégrer les TIC dans le processus de développement. Parmi les activités récentes illustrant la haute priorité que l'OIT attache à l'impact des TIC sur le monde du travail, il convient de citer une réunion internationale tripartite sur l'impact des TIC sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des médias et du spectacle, qui sera suivie d'autres réflexions sur différents secteurs, la préparation de l'édition 2001 du *Rapport sur l'emploi dans le monde* dont le thème sera les TIC et l'emploi, et la participation au débat de haut niveau du Conseil économique et social sur le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances.

La séance est levée à 13 h 10.